

## L'UTILISATION D'UN VRC

Depuis le 30 août 2012, la partie 11 du Code de construction du Québec 2005 oblige l'installation d'un ventilateur récupérateur de chaleur (VRC) dans chaque logement. Cette partie vise les petits bâtiments du groupe « C », soit les habitations d'au plus 3 étages et d'au plus 600 m<sup>2</sup>.

L'appareil en question doit notamment offrir une efficacité de récupération sensible de la chaleur déterminée et être certifié par le *Home Ventilating Institute* (HVI).

La fonction d'un VRC est d'abord d'offrir une ventilation efficace dans le bâtiment où il est installé afin de renouveler l'air intérieur et par le fait même d'éliminer les polluants et réduire l'humidité dans l'air.

Par contre, pour être efficace cet appareil doit être utilisé adéquatement.

### Fonctionnement

Il est déconseillé de faire fonctionner le VRC en été lorsque le taux d'humidité relative (%HR) extérieur est plus élevé qu'à l'intérieur.

Cela n'aura pour effet que d'augmenter le %HR de l'air intérieur et, potentiellement, les problèmes qui y sont associés.

C'est pourquoi, dans de telles conditions, il est plus judicieux d'opter pour la climatisation de l'air intérieur. La climatisation abaissera la température de l'air ambiant ainsi que son %HR.

Il faut préciser que faire fonctionner en continu le VRC lorsque vous climatisez ne fera que créer une plus forte demande de fonctionnement de votre appareil de climatisation et n'améliorera pas nécessairement le confort.

Pour le reste de l'année, il est recommandé de faire fonctionner le VRC à basse vitesse, et ce, en continu.

Toutefois, en hiver, il est important de gérer le fonctionnement du VRC afin d'éviter de faire fonctionner ce dernier si le %HR intérieur est trop bas.

S'il y a occasionnellement des situations où le fonctionnement en basse vitesse est insuffisant, le fonctionnement en haute vitesse déclenché manuellement, par minuterie ou par un Humidistat viendra augmenter l'efficacité du dispositif.

Si le ventilateur extracteur principal d'une salle de bains est le VRC, l'extraction d'humidité en mode haute vitesse – lors de l'utilisation de la douche par exemple – demeure une bonne pratique, même en été.

## En résumé

	FONCTIONNEMENT DU VRC				NOTE
	BÂTIMENT		FENÊTRES		
	OCCUPÉ	INOCCUPÉ	FERMÉES	OUVERTES	
ÉTÉ	ARRÊT	ARRÊT	X	(X)	<i>Idéalement : Ouverture des fenêtres la nuit (selon %HR extérieur) Peut être en mode marche si le %HR extérieur est bas et les fenêtres fermées</i>
AUTOMNE	MARCHE	ARRÊT	X		
PRINTEMPS	MARCHE	ARRÊT	X		
HIVER	INTERMITANT	ARRÊT	X		Mode marche seulement lorsque le %HR intérieur n'est pas trop bas.

**Note générale:**

*Peu importe la saison, toujours s'assurer que le %HR intérieur du bâtiment n'est pas trop bas lors de la mise en marche du VRC.*

%HR : Pourcentage d'humidité relative.

Le pourcentage d'humidité relative (%HR) intérieur idéal se trouve dans la fourchette de 40 % à 50 %. Ce taux contribue à maintenir une bonne qualité d'air pour la santé des occupants et à éviter d'affecter les matériaux de votre résidence par un %HR trop bas ou trop élevé.

En hiver, il faut cependant composer avec la température extérieure afin de contrôler la condensation sur les surfaces froides comme les fenêtres (voir le tableau ci-dessous).

TAUX D'HUMIDITÉ PROPOSÉ POUR CONTRÔLER LA CONDENSATION	
TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE EN DEGRÉS CELCIUS	TAUX D'HUMIDITÉ RELATIVE MAXIMUM SOUHAITABLE POUR UNE TEMPÉRATURE INTÉRIEURE DE 21 °C
-28 °C ou moins	15%
-28 °C à -23 °C	20%
-22 °C à -17 °C	25%
-16 °C à -12 °C	30%
-11 °C à -6 °C	35%
-5 °C à -4 °C	40%

### Service technique – APCHO

5930, boul. Louis-H.-La Fontaine | Anjou (Québec) H1M 1S7 | 514 353-9960 ou au 1 800 468-8160, poste 324  
 servicetechnique@apchq.com • apchq.com/service-technique

Le VRC est un équipement important pour assurer la qualité de l'air à l'intérieur du bâtiment et c'est pourquoi il est important d'en faire une utilisation et un entretien adéquat.

À cet effet, l'entretien du VRC doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'en optimiser le fonctionnement.

Selon le fabricant, un entretien périodique des filtres et du noyau est requis. Le nettoyage des filtres doit être fait quatre fois par année et le nettoyage du noyau deux fois par année.

*Note : Il est important de toujours suivre les instructions d'utilisation et d'entretien du fabricant. La documentation pertinente à chaque appareil se trouve directement sur le site Internet des fabricants.*

*Diffusion : 26 janvier 2015*